ÉFVP — Véritas 3.0 (éditeur sécurisé SCORM)

Oct 30, 2026 · @Eric C.

1. Sommaire

Véritas 3.0 recueille des renseignements personnels (identité, image de la webcam, captures de l'écran complet, texte et comportement de frappe) pour aider l'enseignant à vérifier l'authenticité d'une rédaction. Depuis le déploiement de la version corrigée, l'application n'envoie plus rien à un tiers : les polices sont hébergées dans le paquet. Le risque est **modéré** (renseignements personnels courants, mais captures d'écran complet pouvant contenir des renseignements de tiers). Un risque reste élevé : la note de vigilance publiée dans Moodle (R7).

Points corrigés et points ouverts

1. Corrigé : les polices ne passent plus par Google (PR 25 déployée). Aucun flux ne sort du poste, sauf Moodle et la voix de synthèse éventuelle, à vérifier.
2. Corrigé en partie : le consentement est un texte complet affiché avant la case (PR 26 déployée). Il est générique : le collège doit y préciser la durée de conservation, la modalité de remplacement en cas de refus et la personne ressource, et le responsable de la protection des renseignements personnels doit le valider.
3. Ouvert : la durée de conservation du PDF (qui contient les images) dans Moodle et chez l'enseignant n'est pas définie, et la note de vigilance publiée dans Moodle doit être encadrée (actions 3 et 4).

Décisions demandées

- Avis du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP), consulté dès le début (LAI, art. 63.6).
- Acceptation du risque résiduel par l'autorité désignée du collège.

Nature de ce document. Véritas n'est pas un système d'IA générative : les exigences propres à l'IAG du MCN ne s'appliquent pas directement. L'évaluation repose sur la Loi sur l'accès (art. 63.5, 63.6 et 70.1) et suit les repères du Guide ÉFVP du portail IAG, qui ne prescrit ni gabarit ni longueur, mais une démarche proportionnée. Le document a été

préparé à partir du code source de la version 3.0 (commit `6f271c2` de la branche principale, qui contient les PR 24, 25 et 26) avec l'aide de Claude ; il doit être validé par le responsable de la protection des renseignements personnels.

2. Description du projet

Véritas 3.0 est un éditeur de texte sécurisé que l'étudiant ouvre dans une activité SCORM de Moodle pour rédiger un texte en situation d'évaluation. Il enregistre des indices d'authenticité que l'enseignant lit ensuite dans un rapport PDF. Il est déjà utilisé en production dans des cours.

Finalités

- Vérifier que l'étudiant rédige lui-même son texte, dans le temps et avec les ressources permises.
- Donner à l'enseignant des éléments (journal, captures, rythme de frappe) pour exercer son jugement.
- Appliquer les règles de l'épreuve fixées par l'enseignant : ressources autorisées, temps, canevas de réponse.

Ce que l'application ne fait pas

- Aucune reconnaissance faciale ni analyse biométrique : l'image de la webcam n'est que conservée pour examen humain.
- Aucune sanction automatique : les alertes sont des indicateurs et la décision revient à l'enseignant, mais une note de vigilance calculée est publiée dans Moodle (risque R7).
- Aucune IA générative. Le seul calcul sur le comportement est un seuil statistique sur la régularité de la frappe.
- Aucun service ou serveur propre : tout s'exécute dans le navigateur de l'étudiant.

Personnes concernées et destinataires

Groupe	Rôle	Données touchées
Étudiants	Personnes concernées	Toutes les données de l'inventaire (section 3)
Enseignants	Lisent le rapport PDF déposé dans Moodle	Rapport, captures, journal

Groupe	Rôle	Données touchées
Administrateurs Moodle	Hébergent l'activité et les dépôts	Brouillon, note, interactions SCORM, PDF déposé

À compléter par le collège : nom de l'établissement, programmes et nombre d'étudiants visés par session, et autorité qui a autorisé le déploiement en production.

3. Inventaire des renseignements personnels

L'application traite 14 familles de données (la donnée 13 est supprimée depuis le déploiement). La classification est une proposition selon le modèle de l'arrêté ministériel 2024-05 (renseignements personnels courants : Protégé A à B) ; le comité AIPRP doit la valider.

#	Donnée	Source et moment	Où elle se trouve	Qui y accède	Classification proposée	Conservation
1	Nom de l'étudiant	Moodle (SCORM), au démarrage	Mémoire, session locale, rapport PDF	Étudiant, enseignant	Protégé A	Voir section 10
2	Numéro d'étudiant (DA)	Moodle (SCORM), au démarrage	Mémoire, session locale, rapport PDF ; sert aussi à dériver la clé de chiffrement	Étudiant, enseignant	Protégé A à B	Voir section 10
3	Texte rédigé	Saisie continue ; copie locale après 1,5 s, copie Moodle toutes les 30 s	Session locale, `cmi.suspend_data` de Moodle, rapport PDF, fichier `.plagiat`	Étudiant, enseignant, administrateurs Moodle	Protégé A	Brouillon Moodle vidé à la fin ; PDF non défini
4	Image de la webcam (320 x 240)	À chaque incident et toutes les 5 minutes	Session locale chiffrée, rapport PDF, fichier `.plagiat`	Étudiant, enseignant	Protégé B (visage)	Local jusqu'à la fin ; PDF non défini
5	Captures de l'écran complet partagé (640 x 360, un ou deux écrans)	À chaque incident, toutes les 5 minutes, et toutes les 30 s pendant la consultation d'une ressource	Idem	Idem	Protégé B (peut montrer des renseignements de tiers)	Idem

#	Donnée	Source et moment	Où elle se trouve	Qui y accède	Classification proposée	Conservation
6	Capture de la zone d'écriture	À chaque incident et toutes les 5 minutes	Idem	Idem	Protégé A	Idem
7	Journal des incidents (type, description, heure, aperçu de 60 caractères d'un texte collé)	À chaque incident	Session locale, rapport PDF, interactions SCORM de Moodle (`cmi.interactions`)	Étudiant, enseignant, administrateurs Moodle	Protégé A	PDF et Moodle : non défini
8	Rythme de frappe (délais entre les touches), nombre de suppressions, mots collés	En continu	Session locale, rapport PDF	Étudiant, enseignant	Protégé A	Idem
9	Chronologie du nombre de mots et durées de perte de focus	Chaque minute	Session locale, rapport PDF	Idem	Protégé A	Idem
10	Note de vigilance (100 moins 10 par alerte)	Calculée à chaque alerte	Moodle (`score.raw`), rapport PDF	Enseignant, administrateurs Moodle	Protégé A	Selon le carnet de notes
11	Nombre d'écrans déclarés et état des permissions	À l'autorisation	Session locale	Étudiant	Non classifié	Local jusqu'à la fin
12	Fichier de sauvegarde `.plagiat`	Créé sur demande de l'étudiant	Disque de l'étudiant : données 1 à 3 et 7 à 9 ; captures 4 à 6 chiffrées	Étudiant	Protégé B	Sous le contrôle de l'étudiant
13	Adresse IP et caractéristiques du navigateur	Flux supprimé : polices hébergées dans le paquet (PR 25)	Aucun	Personne	Sans objet	Sans objet
14	Texte lu par la synthèse vocale	À la demande de l'étudiant	Moteur de voix du navigateur ; certaines voix sont infonuagiques selon le navigateur	Fournisseur de la voix	Protégé A	À vérifier

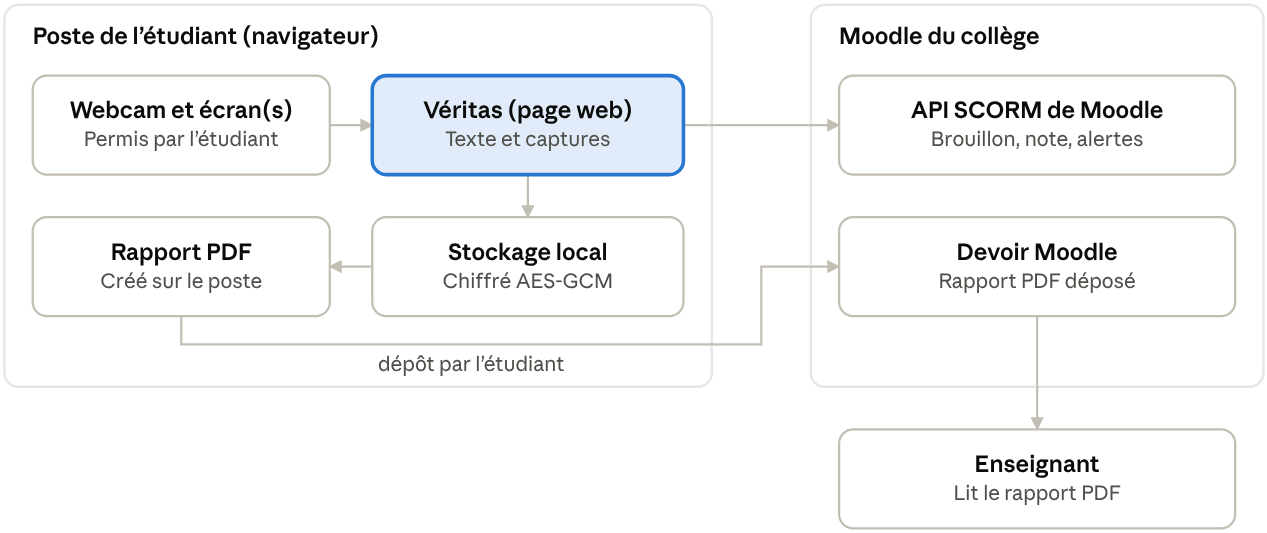
La ligne 14 est le seul flux qui pourrait sortir du poste de l'étudiant et de Moodle ; elle reste à vérifier navigateur par navigateur. La ligne 13 est supprimée depuis l'hébergement des polices. Les consignes de l'épreuve, le canevas et la liste des ressources autorisées sont

lus dans Moodle et ne sont pas des renseignements personnels. Les captures toutes les 30 s pendant la consultation d'une ressource (donnée 5) sont en production.

4. Description du système et flux de données

Véritas est une page web statique, empaquetée en activité SCORM (1.2 ou 2004) et exécutée dans le navigateur de l'étudiant, à l'intérieur de Moodle. Il n'a ni serveur, ni base de données, ni compte propre. Le paquet contient 10 fichiers et se génère à partir d'un dépôt privé par une chaîne d'intégration continue (lint, vérification des types, tests, validation du paquet).

Véritas n'envoie des données qu'à Moodle



flux de données · 5 composants, aucun destinataire externe

Le texte, les captures et le journal restent sur le poste jusqu'à la remise. Moodle reçoit le brouillon, la note et les alertes, puis le PDF que l'étudiant dépose. Aucun autre service n'est contacté.

Composants

Composant	Rôle	Remarque
Quill 2.0.3	Éditeur de texte	Embarqué dans le paquet
html2canvas 1.4.1	Capture de la zone d'écriture	Embarqué

Composant	Rôle	Remarque
jsPDF 2.5.2	Génération du rapport PDF	Dans le navigateur ; rien n'est envoyé
API SCORM de Moodle	Lecture de l'identité, écriture du brouillon, de la note et des interactions	Seul canal vers un serveur, avec la lecture de la page Moodle
IndexedDB et Web Crypto	Stockage local de la session et des captures, chiffrés en AES-GCM 256	Clé dérivée du numéro d'étudiant et de l'identifiant d'activité (voir risque R4)
Webcam et partage d'écran du navigateur	Sources des images	Autorisés par l'étudiant ; écran entier exigé depuis la version 3.0
Polices Inter et Outfit	Typographie de l'interface	Hébergées dans le paquet (licence SIL OFL), aucun appel externe

Cycle de vie des données

1. **Lecture.** Au démarrage, Moodle fournit le nom, le numéro d'étudiant et le brouillon. Par la page Moodle parente, Véritas lit aussi les consignes, le canevas, les ressources autorisées et le lien de dépôt, sans collecter de donnée personnelle.
2. **Consentement et permissions.** L'étudiant coche la case de consentement, puis autorise la webcam et un ou deux écrans entiers.
3. **Rédaction.** Le texte est sauvegardé localement 1,5 s après la frappe et dans Moodle toutes les 30 s.
4. **Surveillance.** Une sortie de fenêtre, un collage bloqué, un raccourci suspect ou une vérification périodique (5 min) déclenche un incident avec captures. Pendant la consultation d'une ressource autorisée, des captures d'écran s'ajoutent toutes les 30 s.
5. **Écriture dans Moodle.** Le brouillon, la note de vigilance et chaque alerte (identifiant, description, résultat) passent par l'API SCORM.
6. **Remise.** À la fin, le PDF est généré sur le poste de l'étudiant, qui le télécharge puis le dépose lui-même dans le devoir Moodle.
7. **Effacement.** Une fois le PDF produit, la session locale est effacée et le brouillon Moodle est vidé. Une réinitialisation manuelle fait la même chose.

Ce qui sort du poste. Uniquement : les écritures SCORM vers Moodle (étapes 3 et 5), la voix infonuagique éventuelle (donnée 14) et le PDF que l'étudiant dépose. Hébergement de Moodle : lieu à confirmer par la DTI (voir R9 et section 6).

5. Rôles, responsabilités et accès aux données

Le portail IAG précise que les textes demandent de définir les rôles sans en fixer la répartition. La répartition ci-dessous est une proposition ; les titulaires sont à désigner par le collège.

Rôle	Responsabilité dans ce projet	Titulaire
Autorité désignée	Approuve l'utilisation de Véritas et accepte le risque résiduel (section 8)	À désigner
Comité AIPRP	Consulté dès le début ; peut suggérer des mesures à toute étape (LAI, art. 63.6)	À confirmer
Responsable de la protection des renseignements personnels	Accompagne l'ÉFVP, valide la démarche, tient le registre des incidents de confidentialité	À confirmer
Direction des études	Définit la finalité pédagogique, l'encadrement de l'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation des apprentissages	À confirmer
DTI	Documente l'hébergement de Moodle, les accès, la conservation et la journalisation ; fournit l'avis de sécurité	À confirmer
Concepteur et mainteneur de Véritas	Fait évoluer le code, applique les mesures de la section 9, tient cette ÉFVP à jour	Enseignant développeur (nom à inscrire)

Rôle	Responsabilité dans ce projet	Titulaire
Enseignants utilisateurs	Informent les étudiants, lisent les rapports pour les seules fins de l'épreuve, ne les redistribuent pas	Par cours
Étudiants	Personnes concernées : consentent, peuvent demander l'accès, la rectification et le retrait	Par cours

Accès aux données. Véritas n'impose aucun contrôle d'accès propre : les captures ne sont lisibles que dans le PDF que l'étudiant produit et dépose. L'accès à ce PDF dépend donc des droits du devoir Moodle (enseignants du cours, administrateurs). Cette règle est à faire confirmer par la DTI.

6. Cadre légal, nécessité et proportionnalité

Textes applicables

Texte	Pourquoi il s'applique	Source
Loi sur l'accès, art. 63.5	ÉFVP proportionnée à la sensibilité, à la finalité, à la quantité, à la répartition et au support des renseignements	Guide ÉFVP du portail
Loi sur l'accès, art. 63.6	Consultation du comité AIPRP dès le début du projet	Idem
Loi sur l'accès, art. 70.1	Communication hors Québec : ÉFVP et entente écrite. Aucun flux concerné depuis l'hébergement des polices (donnée 13) ; reste à vérifier la voix de synthèse (donnée 14)	Idem
Modèle de classification des DNG (arrêté 2024-05)	Niveau de confidentialité des données de la section 3	Idem

Texte	Pourquoi il s'applique	Source
Loi 25 : consentement, finalité, droit de retrait	Cadre général des renseignements personnels des étudiants	Éthique et usage responsable
Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)	Encadre les moyens de vérifier l'authenticité d'une évaluation	Document du collège, hors portail

Les indications IA-RI-2025-003-OP et IA-RI-2026-001-OP du MCN visent l'IA générative ou l'IA en général. Véritas n'en contient pas : le responsable de la conformité doit confirmer qu'elles ne s'appliquent pas.

Deux points viennent de ma connaissance de la loi et non du portail ; le responsable de la protection des renseignements personnels doit les valider : la collecte d'un renseignement personnel doit être nécessaire aux attributions de l'organisme (art. 64 de la Loi sur l'accès), et la personne doit être informée d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé.

Nécessité et proportionnalité

Question	Réponse	Appréciation
La finalité est-elle sérieuse et légitime ?	Vérifier l'authenticité d'une évaluation fait partie des attributions pédagogiques du collège.	Oui
Les données servent-elles cette finalité ?	Texte, rythme de frappe, sorties de fenêtre et images permettent de juger de l'authenticité.	Oui
Y a-t-il une mesure moins intrusive ?	Surveillance en présentiel, ou rédaction en classe sans webcam. Pour une épreuve à distance, la webcam et l'écran remplacent la présence.	À documenter par l'enseignant selon le cours

Question	Réponse	Appréciation
La collecte est-elle limitée au nécessaire ?	Pas de vidéo continue ni de reconnaissance faciale ; captures par incident et toutes les 5 minutes. L'écran complet est plus large que ce qu'une fenêtre montrerait.	Partiellement : voir R2 et R5
Les effets sur la personne sont-ils proportionnés ?	Les alertes alimentent une note de vigilance publiée dans Moodle, sans revue humaine garantie.	À encadrer : voir R7

7. Consentement et transparence

Depuis le déploiement de la PR 26, le consentement est un texte complet affiché avant la case à cocher, qui reste obligatoire pour démarrer. Il remplace la phrase unique précédente, jugée insuffisante au regard des exigences de consentement libre, éclairé et pour une finalité précise que rappelle le portail.

Exigence	Dans le texte déployé	Reste à faire par le collège
Données visées	Image, captures de l'écran entier et de la zone d'écriture, journal des actions, rythme de frappe	Rien
Qui y accède	L'enseignant et les personnes autorisées par le collège	Préciser ces personnes
Durée de conservation	Selon le calendrier de conservation du collège	Fixer la durée (action 3)
Liberté de refuser	Communiquer avec l'enseignant avant l'épreuve pour une autre modalité	Définir la modalité de remplacement
Avertissement sur l'écran complet	Fermer messages et fenêtres personnelles avant de partager	Rien

Exigence	Dans le texte déployé	Reste à faire par le collège
Droits	S'adresser au responsable de la protection des renseignements personnels du collège	Fournir ses coordonnées
Absence de décision automatique	Aucune reconnaissance faciale ; les alertes sont des indicateurs, la décision revient à l'enseignant	Encadrer la note de vigilance (action 4)

Texte déployé (les intertitres de l'écran sont omis ici)

> Pour vérifier que vous rédigez vous-même ce texte, Véritas recueille les renseignements suivants sur votre poste pendant l'épreuve : votre image (webcam), à intervalles réguliers et lors d'incidents ; des captures de votre écran entier (chaque écran partagé), aux mêmes moments ; des captures de la zone d'écriture et un journal de vos actions : sorties de la fenêtre, collages, raccourcis suspects et rythme de frappe.
>
> Ces éléments sont chiffrés sur votre poste, puis réunis dans un rapport PDF que vous déposez dans le devoir Moodle. Seuls votre enseignant et les personnes autorisées par le collège y ont accès, uniquement pour évaluer cette épreuve. Le rapport est conservé selon le calendrier de conservation du collège ; les données locales sont effacées une fois le rapport produit.
>
> Fermez vos messages, vos courriels et vos fenêtres personnelles avant de partager votre écran : l'écran entier peut les montrer. Aucune reconnaissance faciale. Les alertes sont des indicateurs : la décision revient à votre enseignant.
>
> Vous pouvez refuser : communiquez avec votre enseignant avant l'épreuve pour convenir d'une autre modalité. Pour consulter ou faire corriger vos renseignements, adressez-vous à la personne responsable de la protection des renseignements personnels de votre collège.
>
> Case à cocher : « J'ai lu ce qui précède et je consens à cette collecte (Loi 25). »

Le texte est générique. Il doit être validé par le responsable de la protection des renseignements personnels, et le collège doit y ajouter la durée de conservation, les personnes autorisées, la modalité de remplacement et les coordonnées (action 2 de la section 9).

8. Analyse des risques

Un risque reste élevé (R7) ; R1, R2 et R3 ont baissé depuis le déploiement des actions 1 et 2. Après les actions 3 à 5, le risque résiduel attendu est **modéré** ; c'est ce niveau que l'autorité désignée doit accepter. Cette évaluation est la mienne, à valider par le comité AIPRP. Probabilité et gravité : faible, moyenne ou élevée.

#	Risque	Probabilité	Gravité	Niveau	Actions
R1	Corrigé : les polices sont hébergées dans le paquet ; plus aucune adresse IP n'est transmise à Google (donnée 13, PR 25)	Nulle	Faible	Faible	1
R2	L'écran complet montre des messages, courriels ou notifications, y compris de tiers qui n'ont pas consenti	Moyenne	Élevée	Modéré	2 (fait), 5
R3	Le consentement est un texte complet mais générique : la modalité de remplacement, la durée et les coordonnées restent à fixer par le collège	Moyenne	Moyenne	Modéré	2 (fait), 3
R4	La clé de chiffrement se dérive du numéro d'étudiant et de l'identifiant d'activité avec un sel fixe du code : quiconque connaît ces deux valeurs déchiffre un fichier `.plagiat` ou une base locale	Faible	Moyenne	Modéré	6
R5	La collecte dépasse le nécessaire : webcam et écrans toutes les 5 minutes, écran toutes les 30 s en consultation	Élevée	Moyenne	Modéré	5
R6	Des données restent dans le navigateur si l'épreuve n'est pas terminée (poste partagé), et le PDF n'a pas de durée de conservation	Moyenne	Moyenne	Modéré	3, 7

#	Risque	Probabilité	Gravité	Niveau	Actions
R7	La note de vigilance (100 moins 10 par alerte) est publiée dans Moodle ; une alerte peut être un faux positif (perte de focus liée à Moodle, double écran, handicap, webcam)	Moyenne	Élevée	Élevé	4
R8	La webcam montre le domicile et les proches de l'étudiant	Moyenne	Moyenne	Modéré	2
R9	Accès non autorisé au PDF dans Moodle ou ailleurs ; lieu d'hébergement de Moodle non confirmé	Faible	Élevée	Modéré	3, 9
R10	Une voix de synthèse infonuagique reçoit le texte lu	Faible	Faible	Faible	8
R11	Une dépendance logicielle est compromise	Faible	Moyenne	Faible	Déjà en place : versions fixes, intégration continue, mises à jour suivies

Mesures en place. Pas de reconnaissance faciale ; captures par incident et non en vidéo continue ; plafond de 40 captures par consultation ; chiffrement AES-GCM des captures stockées ; aucun serveur ni compte propre ; aucun service externe (polices hébergées) ; effacement local à la remise du PDF ; partage d'écran limité à l'écran entier avec rejet du même écran partagé deux fois ; rappel de la règle de navigation pendant la consultation ; texte de consentement complet avant la case.

9. Mesures d'atténuation et plan d'action

Les actions 1 et 2 sont déployées en production (PR 25 et PR 26) ; les autres restent à faire. Les échéances sont à fixer par l'autorité désignée.

#	Action	Risques	Responsable	Échéance	Statut
1	Héberger les polices dans le paquet SCORM pour supprimer tout appel à Google	R1	Mainteneur de Véritas	À fixer	Fait et déployé (PR 25)

#	Action	Risques	Responsable	Échéance	Statut
2	Remplacer la case de consentement par le texte complet de la section 7, avec avertissement sur l'écran complet et solution de rechange	R2, R3, R8	Mainteneur, Direction des études	À fixer	Fait et déployé (PR 26) ; validation du texte à obtenir
3	Fixer la durée de conservation du PDF et des captures dans Moodle, et le qui-a-accès, avec la DTI	R3, R6, R9	DTI, RPRP	À fixer	À faire
4	Présenter la note de vigilance comme un indicateur dans le guide enseignant et dans le consentement ; prévoir la revue humaine avant qu'elle compte dans la note finale ; décider si elle reste publiée dans Moodle	R7	Direction des études, enseignants	À fixer	À faire
5	Réduire la collecte : fréquence et taille des captures, option de désactiver les captures périodiques, plafond de captures par session	R2, R5	Mainteneur	À fixer	À faire
6	Documenter la limite du chiffrement local (clé dérivable) ; évaluer une clé non dérivable des seules données de l'épreuve	R4	Mainteneur	À fixer	À faire
7	Effacer automatiquement les données locales après un délai si l'épreuve n'est pas terminée	R6	Mainteneur	À fixer	À faire
8	Vérifier si les voix de synthèse vocale de Chrome, Edge et Firefox envoient le texte hors du poste ; sinon, désactiver les voix infonuagiques	R10	Mainteneur	À fixer	À faire

#	Action	Risques	Responsable	Échéance	Statut
9	Confirmer le lieu d'hébergement de Moodle et les ententes avec l'hébergeur	R9	DTI	À fixer	À faire
10	Soumettre cette ÉFVP au comité AIPRP, intégrer ses mesures, puis obtenir l'acceptation du risque résiduel	Tous	RPRP, autorité désignée	À fixer	À faire

Les actions 1 et 2 sont faites. Les actions 5, 6, 7 et 8 modifient encore Véritas ; elles se testent dans une activité Moodle d'essai avant déploiement. Les actions 3, 4, 9 et 10 relèvent du collège et ne demandent aucun changement de code.

10. Conservation, destruction et droits des personnes

Conservation par emplacement

Emplacement	Données	Durée actuelle	Destruction	À décider
Navigateur de l'étudiant (IndexedDB)	Session, texte, journal, captures chiffrées	Jusqu'à la production du PDF ou à une réinitialisation manuelle ; sans limite si l'épreuve n'est pas terminée	Automatique à la remise du PDF	Délai maximal d'inactivité (action 7)
Moodle, brouillon (`cmi.suspend_data`)	Texte rédigé	Jusqu'à la fin de l'épreuve	Vidé à la remise du PDF	Rien
Moodle, données SCORM	Note de vigilance, interactions, statut	Selon le paramétrage de Moodle	Selon le calendrier du collège	Durée (action 3)

Emplacement	Données	Durée actuelle	Destruction	À décider
Moodle, devoir déposé	Rapport PDF avec images	Non définie	Selon le calendrier du collège	Durée et accès (action 3)
Disque de l'étudiant	PDF téléchargé, fichier `.plagiat`	Sous le contrôle de l'étudiant	À l'étudiant	Conseil dans le consentement
Serveurs de Google (flux supprimé)	Adresse IP (polices)	Sans objet	Sans objet	Fait (action 1)

Le calendrier de conservation du collège s'applique au devoir déposé ; le responsable de la protection des renseignements personnels doit en confirmer l'échéance.

Droits des personnes. L'étudiant peut demander l'accès aux renseignements le concernant, leur rectification et le retrait de son consentement. Véritas ne tient aucune copie centrale : la demande vise le devoir déposé dans Moodle, traitée par le responsable de la protection des renseignements personnels.

Incident de confidentialité. Une perte, un accès non autorisé ou une diffusion du PDF ou d'un fichier `.plagiat` est un incident de confidentialité. Il se signale au responsable de la protection des renseignements personnels, qui l'inscrit au registre et avise la Commission d'accès à l'information lorsque le risque de préjudice est sérieux (selon le glossaire du portail).

11. Validation et suivi

Cette ÉFVP doit être révisée avant tout changement qui ajoute une donnée ou un destinataire, et au moins une fois par année scolaire, comme le demande le portail pour les évaluations de ce type.

Liste de vérification avant déploiement (adaptée de celle du portail)

- [ ] Le cas d'usage est documenté : finalité, utilisateurs, système, données (sections 2 à 4).
- [ ] Les données sont classifiées selon le modèle 2024-05 (section 3).
- [ ] Le comité AIPRP a été consulté dès le début.
- [x] ~~La communication hors Québec est supprimée ou encadrée par une entente écrite (action 1).~~

- [ ] Les risques ont leurs mesures, leurs responsables et leurs échéances (sections 8 et 9).
- [x] ~~Le consentement révisé est en production (action 2).~~
- [ ] La conservation et l'accès aux PDF sont fixés (action 3).
- [ ] L'autorité désignée a accepté le risque résiduel et la décision est consignée.

Approbations

Rôle	Nom	Décision	Date
Comité AIPRP (avis)			
Responsable de la protection des renseignements personnels			
Autorité désignée (acceptation du risque résiduel)			

Historique

Version	Date	Changement
1.0 (ébauche)	2026-10-30	Première rédaction à partir du code de Véritas 3.0 et des repères du portail IAG
1.1	2026-10-30	Mise à jour après le déploiement des PR 24, 25 et 26 : polices hébergées (flux Google supprimé), consentement complet, captures pendant la consultation des ressources ; risques R1 à R3 réévalués

Sources

- Guide ÉFVP et gestion des risques IAG : démarche, art. 63.5, 63.6 et 70.1, rôles, classification, liste de vérification
- Cadre légal et réglementaire de l'IAG : champ des indications du MCN
- Éthique et utilisation responsable de l'IAG : consentement, finalité, révocabilité
- Glossaire de l'IAG : Commission d'accès à l'information et incidents de confidentialité
- Code source de Véritas 3.0 : `index.html`, `src/storage/`, `src/scorm/`, `src/monitoring/`, `src/app/` (consultés le 2026-10-30)